

La médiation linguistique : vers l'adaptation des principes méthodologiques et des pratiques terminographiques

Louis-Jean Rousseau

Office québécois de la langue française

1. Le concept de médiation linguistique

Dans le cadre du présent exposé, je compte aborder le concept de *médiation linguistique* dans son sens le plus large, en incluant non seulement les diverses situations de communication intralinguistique, mais également les différentes réalisations de la communication interlinguistique dans ses nombreuses facettes.

On pourrait définir la médiation linguistique comme toute activité de communication nécessitant la transformation ou l'adaptation d'un message parlé ou écrit, de manière à le rendre intelligible à un public cible dans une situation linguistique donnée.

Ainsi, les situations de communication suivantes sont assimilables à la médiation linguistique :

- la traduction;
- l'interprétation;
- le doublage ou le sous-titrage de films;
- la localisation;
- l'enseignement;
- la vulgarisation scientifique et technique;
- la communication entre experts de domaines différents;
- la communication entre l'Administration publique et les administrés :
 - la simplification de la langue de l'Administration (ex.: la déclaration de revenus);
 - la langue de la santé et de la médecine (notamment la relation médecin-patient);
 - la langue de la justice;
- la communication entre les médias et le public;
- la communication entre les fournisseurs et leurs clients;
- l'argumentation commerciale et la publicité;

- la protection du consommateur :
 - l’affichage et l’étiquetage des produits;
 - les modes d’emploi et les garanties;
- la communication entre les niveaux hiérarchiques dans une organisation;
- l’intégration linguistique, sociale et culturelle des migrants.

2. Le concept d’efficacité de la communication

Qu’est-ce qu’une communication efficace? Une communication efficace assure la compréhension entre un locuteur et ses interlocuteurs, et permet, dans un langage donné, la transmission des idées, des connaissances ou des informations, alors que les interlocuteurs, en percevant les signes exprimés, comprennent et acceptent le contenu du discours énoncé tel que l’a pensé son émetteur. Et inversement.

L’intercompréhension entre locuteurs suppose que ceux-ci puissent se référer aux mêmes concepts et aux mêmes objets, dans leur réalité ontologique, mais aussi aux mêmes ressources linguistiques dans un environnement socioculturel identique ou comparable.

L’intercompréhension réussie se concrétise par un transfert effectif d’information à tous les niveaux suivants :

- l’ontologie (les objets);
- les concepts (concepts et systèmes conceptuels);
- la langue (termes et expressions).

Certes, il revient aux différents « médiateurs linguistiques » de déterminer et d’adapter leur discours en fonction des destinataires et de la situation de communication, et de s’assurer qu’ils ont bien été compris. Mais où donc ces médiateurs pourront-ils trouver les ressources linguistiques et terminologiques — essentiellement, les termes et les expressions — dont ils ont besoin? Dans les dictionnaires et dans les bases de données terminologiques existants? Bien entendu, mais ce n’est pas toujours le cas.

3. Phénomènes affectant l’efficacité de la communication

En principe, chaque langue possède les ressources nécessaires pour répondre aux besoins d’expression et aux exigences de l’intercompréhension des locuteurs. Cependant, il existe un certain nombre de phénomènes susceptibles d’affecter l’efficacité de la communication et dont il convient de tenir compte en contexte de médiation linguistique. En voici quelques-uns :

- le phénomène de la variation :

Le *Dictionnaire culturel en langue française* publié récemment sous la direction d'Alain Rey définit la variation linguistique de la manière suivante :

« *Propriété d'un système linguistique de ne pas être actualisé de manière identique, mais selon des usages différents, selon le temps et d'autres facteurs (géographiques, sociaux, institutionnels), puis selon la situation des locuteurs.* » (Rey 05).

La variation peut se manifester de différentes façons :

- niveaux de langue ;
- variation géolectale ;
- variation culturelle (ex. : domaine de la cuisine et de l'alimentation);
- variation sociolectale (ex. : la langue des jeunes, la langue du tchat, la langue des différentes catégories sociales, etc.);
- variation sociotechnolectale (ex. : différents niveaux dans un technolecte ou variation reflétant des points de vue professionnels différents);
- le caractère abscons de certaines catégories de discours (ex. : les contrats d'assurances, dont les clauses décrivant les exclusions sont souvent bien peu intelligibles au consommateur);
- la communication interculturelle;
- les tabous linguistiques (choses dont on ne parle pas dans certaines cultures ou mots frappés d'interdit social);
- l'intraduisible¹ (ex. : poésie, jeux de mots, certains concepts dont [pt] *saudade*, [de] *da sein*, [en] *blues*, etc.).

¹ Voir à ce sujet l'impressionnant *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire des intraduisibles*, Barbara Cassin (dir.), Éd. Seuil, novembre 2004, 1532 p.

Chaque fois que deux ou plusieurs interlocuteurs entament une communication, il se met en place une forme de négociation linguistique informelle et plus ou moins tacite, propre à assurer l'intercompréhension. Chacun des interlocuteurs tente de s'ajuster au discours de l'autre : choix de la langue de l'échange, choix du niveau de langue, choix du vocabulaire commun, sens des mots utilisés, etc. L'efficacité de la communication ne peut être effective que si les connaissances linguistiques actives et passives des interlocuteurs se recoupent. Il revient aux terminologues et aux lexicographes de veiller à ce que les ressources linguistiques soient disponibles et accessibles et bien décrites.

4. Les principes méthodologiques de la terminologie (examen critique)

Parler des principes méthodologiques « traditionnels » nous ramène à l'école de Vienne et à son illustre fondateur. Évoquer Wüster aujourd'hui peut sembler un anachronisme, tant il est paru depuis son époque d'écrits sur la théorie et sur les pratiques de la terminologie et sur les champs connexes. Cela donne la mesure du chemin parcouru depuis, mais cela permet aussi de constater que, en son temps, Wüster préfigurait en partie ce qu'est devenue la terminologie en ce début du XXI^e siècle.

Ainsi, Eugen Wüster décrivait la terminologie comme une discipline carrefour entre la logique, l'ontologie, la linguistique et la documentation. Ce caractère interdisciplinaire de la terminologie n'a fait que s'accroître : de nombreux autres champs sont venus s'ajouter, tels que la cognitique, la sociolinguistique, l'informatique, la pragmatique, et bientôt, l'ethnoterminologie, pour reprendre l'idée évoquée récemment par Loïc Depecker lors du colloque « Terminologie : approches transdisciplinaires » tenu au Québec en mai dernier.

Les travaux de Wüster avaient eu pour origine les problèmes d'ambiguïté dans la communication scientifique et technique, mais c'est davantage le caractère dénominationnel et classificatoire de la terminologie que les aspects langagiers et phraséologiques qui a retenu son attention. Cette orientation, tout à fait nécessaire à l'époque mais que l'on critique souvent de nos jours, lui aura permis d'établir les fondements de la terminologie systématique qui font encore autorité, notamment dans les normes du Comité technique 37 de l'ISO² (terminologie et autres ressources linguistiques), et plus spécifiquement dans la norme ISO 704 – 2000 (*Travail terminologique – principes et méthodes*), et dans la pratique terminologique d'un grand nombre d'organisations nationales et internationales.

² Organisation internationale de la normalisation.

5. Évolution : de Wüster à la socioterminologie et à la terminologie culturelle

Par ailleurs, aucune idéologie ne pouvant demeurer immuable, on assiste présentement à l'émergence de nouveaux courants terminologiques qui permettent de mettre à jour les idées de Wüster. Ces nouveaux courants touchent notamment les fondements de la théorie du concept et des systèmes de concepts, de leur description et de leur modélisation, à l'heure où le polymorphisme des systèmes de concepts se développe pour rendre compte de la structuration des ensembles conceptuels dans les champs interdisciplinaires. Les évolutions incluent également l'introduction de nouvelles approches de la terminologie. Les théoriciens et les praticiens de la terminologie ont donc compris depuis un certain temps qu'il y avait lieu de revisiter les postulats mis de l'avant par l'école de Vienne. Il s'agit notamment de revoir les trois questions suivantes :

- L'univocité des termes scientifiques et techniques;
- L'universalité des concepts et leur indépendance des langues et des cultures;
- La recherche de l'unification internationale des concepts et des termes.

5.1 Les différentes approches de la terminologie

Comme la plupart des terminologues peuvent le constater, la démarche traditionnelle du travail terminologique mené dans les officines linguistiques ne suffit pas à satisfaire les usagers, à moins qu'une interaction n'intervienne entre le terminologue et les communautés de locuteurs visés. Il convient en effet de mettre en œuvre conjointement différentes approches de la pratique terminologique qui sont complémentaires les unes des autres :

- **L'approche systémique**

Cette approche bien connue, qui constitue une partie essentielle de l'héritage wüstérien, consiste à fonder l'élaboration des terminologies sur les systèmes de concepts qui rendent compte des relations interconceptuelles et sur les systèmes de désignation qui les représentent. Dans cette méthode, les concepts sont analysés à l'aide de grilles de catégories et de sous-catégories de concepts.

Ces grilles sont constituées d'éléments tels les entités (principes, objets matériels, objets immatériels), les propriétés (quantités, relations, qualités), les activités (opérations, procédés), les dimensions (temps, espace, position), etc. Ces grilles peuvent être développées autant qu'on le souhaite, selon la nature du champ notionnel analysé. L'utilisation de cette typologie des caractères conceptuels et d'une typologie des relations entre concepts per-

met la délimitation de chacun des concepts considérés, puis rend possible l'élaboration d'un système de concepts et la définition de chacune d'entre eux.

- **L'approche textuelle et linguistique**

L'approche textuelle de la terminologie se fonde sur l'analyse des textes scientifiques et techniques, oraux ou écrits, car c'est dans le discours scientifique et technique que les concepts s'élaborent, se définissent et trouvent leur dénomination. Dans cette méthode, on procède à l'analyse de corpus de textes du ou des domaines visés, élaborés selon des règles plus ou moins rigoureuses de représentativité, d'homogénéité et d'exhaustivité, afin d'en extraire tous les éléments conceptuels et terminologiques susceptibles de permettre la description d'une terminologie. Cette approche, qui remonte aux années soixante-dix, s'est amplifiée avec la possibilité d'utiliser des corpus électroniques et avec la diffusion d'outils informatisés pour l'extraction des données.

- **L'approche communicationnelle**

L'approche communicationnelle de la terminologie, telle que l'a déjà présentée à maintes reprises Teresa Cabré, part du principe que les technoclectes sont des langues naturelles et les termes, des unités du lexique. Dans cette démarche, l'accent est mis sur les conditions pragmatiques de la communication spécialisée dans laquelle trois fonctions de la terminologie s'associent : la fonction cognitive, la fonction communicationnelle et la fonction linguistique.

- **L'approche socioterminologique**

La socioterminologie se fonde sur la prise en compte des situations de communication dans lesquelles se situent l'usage des terminologies. Cette approche doit permettre de caractériser les éléments tels la situation de communication, le niveau de technicité, les caractéristiques des interlocuteurs ou des destinataires de la communication, etc. Il s'agit de fonder le travail d'analyse terminologique sur les usages et d'élaborer la définition des concepts en privilégiant la nature et la pertinence des caractères à retenir et du type de relations à formuler entre ces caractères, selon les besoins, dans un contexte particulier de communication. Ces données socioterminologiques doivent être recueillies auprès des informateurs, de préférence sur le terrain, pour l'ensemble de la démarche terminologique.

Le Comité technique 37 de l'ISO a créé récemment un groupe de travail sur la socioterminologie. La première réalisation de ce groupe a été l'élaboration d'un guide intitulé : *Lignes directrices pratiques pour la socioterminologie*. Ce document, qui a le statut de « rapport technique » (et non de norme) est destiné aux utilisateurs des autres documents

normatifs du Comité technique 37 dans la perspective de la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique et donc, dans le sens de la pratique aménagiste de la terminologie.

Je me permets de reprendre ici quelques lignes de l'introduction de cette publication afin de mettre en relief l'orientation qui est donnée aux usagers des normes méthodologiques de l'ISO sur la terminologie :

La normalisation terminologique a toujours été l'apanage des experts en terminologie, cette dernière traitant exclusivement des technocrates. Dans ce contexte, les principes et méthodes, ainsi que les vocabulaires élaborés par les terminologues ne sont pas toujours adaptés aux communautés des locuteurs qui sont hétérogènes. Cette situation n'est pas de nature à permettre l'intercompréhension entre ces communautés linguistiques. La socioterminologie, qui est liée à la localisation, facilite la communication entre différents groupes socioprofessionnels. Elle étudie les terminologies en les plaçant dans le contexte social où les concepts apparaissent, se définissent et se nomment. Elle allie les concepts spécialisés à une communauté des locuteurs. La socioterminologie permet donc d'adapter les pratiques terminologiques aux langues visées et aux communautés linguistiques auxquelles le travail terminologique s'adresse.

L'élaboration des présentes lignes directrices pratiques est une tentative de rapprochement entre ce qui se dit et ce qui se fait dans la vie quotidienne des locuteurs.

(ISO/TR 22134:2007)

- **L'approche culturelle**

L'approche culturelle de la terminologie est née de la nécessité d'aménager les langues dans la perspective du développement, notamment dans les pays du Sud. Pour la décrire, je reprends ici les mots de Marcel Diki-Kidiri, chef de file de cette approche, dans son résumé de la table ronde sur la terminologie culturelle présentée lors du colloque « Terminologie : approches transdisciplinaires » déjà cité :

« [La terminologie culturelle] est fondée sur la manière dont l'être humain acquiert de la connaissance en s'appropriant chaque expérience nouvelle tout au long de sa vie. Par cela il construit son univers, depuis ses habitudes individuelles jusqu'à ses comportements sociaux grégaires et communautaires. La relation de la terminologie avec la cognition, la psychologie, la sociologie, l'anthropologie culturelle, le droit, la sémasiologie, la linguistique et la communication entre autres en ligne de compte pour le développement de la terminologie que la définition des concepts, la construction du sens et des dénominations. La terminologie culturelle se trouve être ainsi l'un des portails interdisciplinaires

conduisant à l'étude du terme dans la perspective d'un développement humain intégral. »³

5.2 Les nouvelles conceptions

- **Vers une nouvelle conception de la normalisation**

Les travaux que je viens d'évoquer conduiront sans doute à l'émergence d'une nouvelle conception de la normalisation et de l'harmonisation de la terminologie, au moment où les exigences du marché linguistique oscillent notamment entre le pôle de la localisation et celui de l'intercompréhension. Dans cette perspective, la normalisation terminologique s'étendra à la reconnaissance officielle des relations de correspondance entre les concepts et des relations d'équivalence entre les termes.

- **L'harmonisation des concepts et des termes**

Il est intéressant de noter par ailleurs, à titre d'exemple de changement d'orientation méthodologique, que dans les travaux actuels du Comité technique 37 (Terminologie et autres ressources linguistiques) de l'ISO, les conceptions de l'harmonisation conceptuelle et de l'harmonisation terminologique sont en pleine évolution. Ainsi, alors qu'autrefois on parlait d'« unification internationale des concepts et des termes⁴ », le nouveau projet de norme ISO 860 décrira l'un et l'autre concept dans le sens suivant :

- L'harmonisation conceptuelle consiste en l'établissement de relations de correspondance entre deux ou plusieurs concepts étroitement liés mais qui présentent de légères différences d'ordre professionnel, technique, scientifique ou culturel dans une perspective de convergence et d'intercompréhension.
- L'harmonisation terminologique se présente en trois cas de figure :
 - 1) la désignation, dans des langues différentes, d'un concept par des termes qui reflètent des caractéristiques semblables ou qui ont des formes voisines;
 - 2) l'établissement de relations d'équivalence entre deux ou plusieurs termes désignant le même concept dans des langues différentes;
 - 3) la reconnaissance des relations synonymiques ou de variation entre deux ou plusieurs termes d'une même langue qui désignent le même concept.

³ Extrait du résumé soumis par M. Diki-Kidiri pour le colloque « Terminologie : approches interdisciplinaires », Gatineau, mai 2007.

⁴ C'était le titre de la norme ISO 860 d'abord publiée en 1968.

Avec cette ouverture, nous nous éloignons du principe sacro-saint de l'univocité du terme scientifique et technique. Cependant, il est évident que pour l'ISO, ces considérations visent, chaque fois que c'est possible, la convergence de la définition des concepts et du choix des termes dont l'usage sera préconisé. Mais il n'en demeure pas moins que l'établissement des terminologies se fera selon des principes d'analyse qui tiendront compte des usages existants dans les différentes communautés de locuteurs.

6. Conséquences sur les pratiques de la terminologie

6.1 Le contexte d'un projet de terminologie et le public cible : les acteurs du marché terminologique

Par ailleurs, on doit déterminer, dans l'ensemble des catégories d'acteurs sociaux quels sont ceux que l'on vise par le projet terminologique que l'on conduit. Ces acteurs, nous les connaissons bien, puisque ce sont souvent nos partenaires dans l'aménagement linguistique et que, chacun à leur manière, ils jouent souvent le rôle de médiateur linguistique. Ce sont, pour ne nommer que les principaux :

- les milieux scientifiques;
- les fournisseurs de produits et de services;
- les fournisseurs d'information;
- les associations de consommateurs;
- les gouvernements, l'Administration et les services publics;
- le monde de l'enseignement et de la formation professionnelle;
- les organisations syndicales;
- les organisations politiques;
- les organisations internationales;
- le système de production :
 - les entreprises et les associations patronales;
 - les clients et les fournisseurs;
 - la recherche et développement;
 - les syndicats de travailleurs;
 - les organisations de normalisation technique;
 - les publicitaires;
- l'opinion publique;
- le monde associatif;
- les lobbies;
- le monde judiciaire;
- les éditeurs;
- les médias.

La pratique langagière de ces acteurs et, surtout, leur usage de la terminologie, constituent en quelque sorte l'usage réel de la langue et contribue à déterminer à façonner le corpus des langues. Ils sont tous émetteurs et récepteurs et leur rôle peut être étudié selon ces deux points de vue et dans leurs diverses interactions. L'ensemble des acteurs mentionnés ci-dessus est donc constitué de porte-parole « autorisés » qui influencent le mar-

ché linguistique et terminologique — un marché désormais sans frontières — par leur discours et par leur métadiscours.

6.2 Les besoins à satisfaire

La détermination des besoins à satisfaire doit se faire en relation avec toute une série de paramètres relatifs aux usagers directs et indirects. S'agissant de médiation linguistique, il est évident qu'il faut avoir à l'esprit toutes les exigences de l'efficacité de la communication, qui est le premier objectif visé. Le choix des catégories de données terminologiques à traiter et la manière de présenter celles-ci dépendent des différentes situations de communication que doivent affronter les usagers directs du « produit » terminologique que l'on souhaite élaborer.

6.3 Les différentes catégories de données terminologiques et leur traitement

- **Les concepts et leur description**

- Tenir compte de l'aspect culturel de l'élaboration des concepts;
- Tenir compte des différents niveaux de conceptualisation et de structuration des concepts;
- Adopter les modes de structuration les plus répandus dans les milieux professionnels visés, mais choisir la structure la mieux adaptée au public cible;
- Rendre compte des différences qui existent entre concepts voisins sans forcer la relation de correspondance entre ces concepts;
- Rendre compte des relations interconceptuelles, au moins pour les concepts avoisinants, ce qui peut se faire soit de manière explicite dans la description des concepts et plus spécialement par la définition;
- Recourir aux modes de description les mieux adaptés au public cible (définition adaptée, définition orientée, illustration, schémas, etc.

- **Les désignations**

- Fonder les choix terminologiques sur une description pluraliste des usages réels;

- En matière de néologie, utiliser les modes de formation des termes bien établis, en respectant les traditions et les tendances existantes dans chaque domaine et dans chaque sociolecte;
 - Tenir compte des différents types de variation sans hiérarchiser les variantes retenues;
 - Proposer des choix terminologiques dans un esprit d'inclusion et non pas d'exclusion, dans le contexte d'une nouvelle conception de la normalisation, ce qui n'interdit pas l'intérêt d'une évaluation des différents usages;
 - Tester l'acceptabilité socioterminologique des termes proposés aux usagers.
- **Le mode d'emploi des termes et leur mise en discours**
 - Donner toutes les **informations linguistiques** nécessaires à la mise en discours des termes : genre, nombre, formes marquées (féminin, pluriel), collocations, etc. Ainsi, lorsque l'on donne des exemples, il serait utile de choisir le féminin pluriel pour mieux illustrer les flexions.
 - **Marquage au besoin du registre** (marquage sociolectal et sociotechnolectal) : Il convient d'adopter un système de marquage sociolectal et technosociolectal propre à permettre à l'utilisateur de choisir le terme ou l'expression le mieux approprié à la situation de communication. Outre les marques de registre habituelles des dictionnaires de langue, il serait utile d'ajouter au besoin des marques destinées à distinguer les variantes sociotechnolectales.

Un appareil de marques telles : « technoscientifique, technique général, technico-commercial, didactique, familier, argot d'usine, etc. » a déjà été proposé lors d'un colloque sur les marques lexicographiques (Mercier et Verreault 98).
 - **Marquage géolectal**

Le marquage géolectal n'est utile que dans la mesure où il y a des variantes géographiques. Dans ce cas, le marquage devient important, car il faut partie du mode d'emploi des termes dans la communication. Il faut distinguer le marquage géolectal qui porte sur les désignations (marquage res-

trictif ou fréquentiel) du marquage qui porte sur les concepts, pour en marquer l'origine ou la localisation.

- **Marquage chronologique**

Le marquage chronologique (archaïsme, terme obsolète, néologisme) contribue lui aussi à la description des usages. Toutefois, l'introduction de la marque « néologisme » pose plus d'un problème d'interprétation. En effet, certains néologismes ne sont plus perçus comme tels très peu de temps après leur apparition et il faut pouvoir corriger le tir (en supprimant cette marque) dès lors que le caractère néologique n'est plus senti par les usagers. Par ailleurs, la marque « néologisme » peut être perçue par les locuteurs — du moins par les locuteurs francophones — comme une restriction à l'emploi d'un terme.

D'une manière générale, on peut résumer l'intérêt mais aussi les limites du marquage de la manière suivante :

- 1) Le marquage est nécessaire pour rendre compte correctement des usages ;
- 2) Quelles que soient les marques adoptées, il est nécessaire de bien définir ces marques et de préciser l'usage qui en est fait ;
- 3) Il faut s'assurer de la lisibilité du système de marques adopté et d'exploiter la combinatoire des marques.

- **Les éléments phraséologiques**

Déjà, en 1976, Louis Guilbert écrivait que l'énoncé linguistique était « le lieu nécessaire de la transmission de l'information et le lieu de la formation du terminologisme en tant que signe linguistique » [Guilbert 76]. De même, la norme ISO 1087 déjà citée inscrit parmi les tâches de la terminologie « l'étude des aspects phraséologiques des langues de spécialité », et définit ce dernier concept de la façon suivante :

Langue de spécialité :

langue utilisée dans un domaine et caractérisée par l'utilisation de moyens d'expression linguistiques particuliers.

Note :

Les moyens d'expression linguistiques particuliers englobent toujours une terminologie et une phraséologie propres au domaine et peuvent également présenter des traits stylistiques ou syntaxiques.
(ISO 1087.1)

Cette ouverture du domaine de la terminologie sur la phraséologie, sous-entendue dans cette définition par « d'autres moyens linguistiques », doit donc conduire au décloisonnement de la pratique terminologique à l'égard de l'univers langagier des domaines de spécialité et c'est sans doute la raison d'un intérêt nouveau, depuis quelques années, pour l'étude des langues de spécialités dans une perspective de description et d'aménagement.

Dans cette approche, la terminologie [ensemble de termes] devient une composante de ce que l'on appelle les technolèctes – les langues de spécialité, lesquelles sont constituées de beaucoup d'autres éléments linguistiques qui sont demeurés à ce jour fort mal décrits, du moins dans le domaine français, et qui forment les technolèctes. En fait, le véritable objet des travaux terminologiques est l'aménagement de la communication scientifique et technique. Ces technolèctes constituent la base de la communication spécialisée dans laquelle la fonction langagière de la terminologie devient primordiale, au côté des autres fonctions, et notamment, de la fonction cognitive. Il s'ensuit donc qu'il serait du plus grand intérêt de relever et de décrire les « phrasèmes » (ou « phraséologismes ») dans les dictionnaires terminologiques et dans les bases de données afin de compléter la description du mode d'emploi des termes dans leur environnement discursif.

Cet intérêt pour la phraséologie s'était déjà manifesté en 1993 à l'occasion d'un colloque organisé par le Réseau international de néologie et de terminologie (RINT 93), mais ce colloque ne semble pas avoir eu beaucoup de suites concrètes, car peu de bases de données terminologiques traitent de manière systématique et détaillée la phraséologie pourtant indispensable au plus grand nombre d'utilisateurs.

En guise de conclusion

La terminologie, comme chacun le sait, est constituée d'un ensemble très élaboré de principes méthodologiques et de règles de pratique qu'il n'est guère possible d'examiner dans le cadre de cet exposé.

Je pense, en terminant, qu'il est important de procéder périodiquement à leur examen critique de manière à faire évoluer la pratique de la terminographie. Celle-ci ne doit pas demeurer figée dans le temps, mais au contraire, elle doit se diversifier pour pouvoir répondre aux différents besoins et aux différents contextes d'utilisation des terminologies. Il est donc

souhaitable que le réseau REALITER continue d'apporter de manière permanente sa contribution à cette réflexion méthodologique.

Bibliographie

Guilbert 76 : Guilbert, Louis, «Terminologie et linguistique», *Essai de définition de la terminologie, actes du colloque international de terminologie*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976, p. 26.

ISO 704 – 2000 : Organisation internationale de la normalisation, *ISO 704 Travail terminologique – Principes et méthodes*, Genève, 2000.

ISO 1087.1 - 2000 : Organisation internationale de normalisation. *ISO 1087.1 Travaux terminologiques – Vocabulaire ; partie 1 : Théorie et application*, Genève, 2000.

ISO/TR 22134:2007 : Organisation internationale de normalisation, *Lignes directrices pratiques pour la socioterminologie* [Rapport technique ISO/TR 22134:2007], Genève, 2007.

Mercier et Verreault 98 : *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, (coll. « Études, recherches et documentation », Montréal, Office de la langue française, 1998.

Rey 05 : Rey, Alain (sous la direction de), *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2005, tome IV, p. 1754.

RINT 93 : Actes du séminaire sur la phraséologie dans les langues de spécialité, *Terminologies nouvelles*, n° 10, 1993, Bruxelles, Communauté française de Belgique.